

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 8 septembre 2016 à 21 Heures.**

L'an deux mille seize, le jeudi 8 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

**Etaient présents** : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN GARCIA NAVARRE CHANUT LETELLIER DARBAS DUBOURDIEU PAYROS GARROS Mme SARNIGUET M. BARNADAS arrive à 21 H 20

**Etait absente et excusée** : –Mme PESQUIDOUX ayant donné procuration à Mme SARNIGUET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 Juillet 2016 qui n'appelle aucune observation.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Emploi avenir**
- **Opération collective de diagnostic énergétique**
  - **Décisions modificatives**
  - **Service Assainissement**
  - **Questions diverses**

*Monsieur Grégory GARCIA est nommé secrétaire de séance.*

**Emploi avenir**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la rupture de contrat de travail par Monsieur Kévin GUILLEBAUT et de la possibilité offerte à la commune de recruter par l'intermédiaire de la mission locale pour l'emploi du Gers, un nouveau personnel en contrat emploi d'avenir, qui le remplacerait au même poste (soutien aux associations, encadrement des jeunes : foot, tennis, pétanque et aide agent technique).

Un contrat de 3 ans à raison de 35 heures hebdomadaires peut être pris en charge à hauteur de 75 % par la mission locale et pourrait se dérouler sur la période du 19 septembre 2016 au 18 septembre 2019 inclus. La candidature de M. Geoffrey CAPIN a été retenue.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

**Opération collective de diagnostic énergétique**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une opération collective de diagnostic énergétique des bâtiments publics menée par le Pays du Val d'Adour. Cette opération, dont le Pays serait maître d'ouvrage, vise à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics et leurs impacts sur l'environnement, à réaliser des économies financières et à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments ; l'édifice pressenti étant la mairie.

La réalisation de diagnostics pourrait être confiée au bureau d'études ALTAIR/API ECO HABITAT et l'accompagnement de la collectivité à l'association Pierre et Terre, dans la définition des préconisations de travaux à effectuer.

Monsieur Jacques LABADIE indique que les travaux à réaliser sur le bâtiment sont parfaitement connus et qu'il n'est pas utile de participer à cette étude dont le coût est de 2957 € et subvention déduite, à charge pour la commune 591 € 40 TTC.

Après quelques échanges, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition qui est refusée par 10 voix contre et 5 absentions.

### Décisions modificatives

Monsieur le Maire présente deux décisions modificatives :

1 – Changer dans la liste des associations subventionnées le nom du foyer socio éducatif en collègue vert (aide pour les voyages scolaires de 630 €)

2 – Verser 348 euros au budget du lotissement pour l'entretien des espaces verts et permettre la récupération de la TVA (article 60622 : -348 € – article 2041632 : + 348 €).

Avis favorable à l'unanimité.

### Service Assainissement

► Monsieur le Maire donne la parole à M. Barnadas, responsable de l'assainissement qui indique être dans l'attente de plusieurs devis pour restauration de réseau, écrêtage de regards, création de branchements et qu'ils seront examinés lors de la prochaine réunion de la commission.

Le poste de relevage de Castelnavet est en panne, deux devis sont proposés pour le remplacement d'une pompe, par du matériel neuf :

- Société LAKOTA Solutions - Riscle ----- 4964 € 40 HT
  - Sarl ALTEMIR – Rabastens de Bigorre ----- 6590 € 00 HT
- et un devis de réparation pour ----- 4380.00 € HT

Dans l'attente de recevoir la nouvelle pompe, une pompe de relevage en location a été installée.

Monsieur Barnadas ajoute que sera examinée, en temps voulu, la reconduction ou non du contrat d'entretien liant la commune à la société Altémir pour l'entretien des postes de relèvement.

L'assemblée décide à l'unanimité de retenir le devis de la société LAKOTA pour une pompe neuve d'un montant de 4964 € 40 et une garantie de trois ans pièces et main d'œuvre.

### Questions diverses

#### ► Gendarmerie

Un devis est présenté par M. Labadie Jacques pour des petits travaux électriques à la gendarmerie comportant entre autre une mise aux normes des prises à la terre.

Ets Jarry électricité----- 840.00 € HT

Avis favorable sauf M. Payros qui s'abstient.

#### Cimetière

Empierrement de cinq allées dans le cimetière : devis de M. Letellier Patrick pour 2300.00 € HT. Les travaux devront être réalisés avant le 15 octobre prochain.

Avis favorable à l'unanimité à l'exception de M. Letellier qui ne prend pas part au vote.

### **Lotissement d'habitations**

✓ M. le Maire fait part de ses rendez vous avec deux sociétés qui souhaitent s'impliquer dans le lotissement Guilhemblanc :

- La société Midi Logement qui finalise un dispositif de location accession
- la société Mabbion dont on peut voir les projets sur les sites – seloger.com ou logic-immo.com.

✓ Le service des impôts souhaite que soit officialisé par une délibération le nom du lotissement et que des numéros soient attribués. A suivre au prochain conseil.

### **ONF**

Une vente de coupe de bois par appel d'offres a eu lieu ce jour à Barcelonne du Gers pour les parcelles 12b et 12 c. A suivre

### **Projet de réseau de chaleur au bois**

Monsieur CHANUT présente sur écran le projet de la commune d'Aignan, remis par M. BETOIN, chargé de mission bois énergie auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières de Midi-Pyrénées. Pour mémoire il s'agit de mettre en place une chaufferie centrale raccordée à plusieurs bâtiments par un réseau de canalisation.

Monsieur CHANUT conclut sa présentation en désignant les contraintes du projet :

• un réseau de chaleur peu performant en raison d'une demande d'énergie à distribuer trop faible au regard de la longueur du réseau de chaleur :

- Besoins en énergie à couvrir : 1314 MWh/an
- Longueur du réseau de chaleur : 1970 mètres
- Densité thermique du réseau (besoins/longueur) : 0,67 MWh/ml

Sachant que la densité thermique minimum pour engager un projet de réseau de chaleur est de 1MWh/ml, en dessous de 1,5 MWh/ml la viabilité économique est difficile.

Des pistes sont à explorer :

- ✓ rechercher de nouveaux clients sur le tracé du réseau
- ✓ rechercher de nouveaux clients hors tracé et gros consommateurs d'énergie, des contacts seront engagés avec les industriels de la commune.

A suivre

### **Accessibilité**

Monsieur le Maire répond à Mme Sarniguet qui le questionne sur les travaux d'accessibilité que la commune est dans l'attente des réponses aux demandes de subventions déposées et des sommes qui lui seront accordées.

### **CCAA**

Monsieur PAYROS informe les membres du conseil qu'ils seront amenés à délibérer prochainement dans le cadre de la loi Notre du 7 août 2015 sur le fait que la communauté de communes Armagnac Adour assure quatre compétences devenues obligatoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 12 septembre 2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 12 septembre 2016

Le Maire,  
Philippe BARATAULT